



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 35/96

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins, présentée par Monsieur Claude DURAND, né le 12 mai 1952 à Zurich, originaire de Chavannes-près-Renens, dans le canton de Vaud, ainsi que pour ses enfants Lionel et Arnaud.

Municipal responsable : Monsieur le syndic Adrien TSCHUMY.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Claude DURAND, déjà de nationalité suisse et vaudoise, a demandé à la Municipalité d'être agrégé comme bourgeois de Prangins, ainsi que ses enfants Lionel né le 26 février 1991 à Sion et Arnaud né le 15 janvier 1993 à Genolier, tous trois originaires de Chavannes-près-Renens.

Monsieur Claude DURAND, a déjà habité notre Commune du 1er mars 1981 au 15 octobre 1985 et y réside de nouveau depuis le 1er janvier 1990. Quant à ses enfants, ils sont domiciliés à Prangins depuis leur naissance.

Monsieur Claude DURAND motive sa demande par le fait qu'il souhaite avoir une unité en ce qui concerne les lieux d'origine de sa famille. En effet, ses enfants et lui-même sont originaires de Chavannes-près-Renens et son épouse est déjà bourgeoise de Prangins.

Monsieur Claude DURAND oeuvre actuellement en qualité de consultant indépendant et souhaite cependant retrouver un poste de salarié.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Monsieur Claude DURAND et vous propose de fixer à Fr. 100.-- la finance

./.

de cette agrégation, ceci conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre 1989, 28 novembre 1989 et 18 avril 1996.

En conséquence, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 35/96 concernant la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par Monsieur Claude DURAND, originaire de Chavannes-près-Renens,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Monsieur Claude DURAND, né le 12 mai 1952, ainsi qu'à ses fils Lionel, né le 26 février 1991 et Arnaud, né le 15 janvier 1993,
- 2/ de fixer à Fr. 100.-- la finance d'agrégation en application des dispositions de l'article 15 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre 1989, 28 novembre 1989 et 18 avril 1996.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 juillet 1996, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

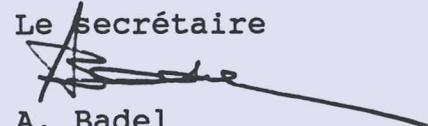
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président


H.-R. Kappeler



Le secrétaire


A. Badel